53me Année — Nouvelle série — No 85 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1947.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LETTRE OUVERTE
à mon ami TITIN BRISEMOTTE

Marseille, le 1er Septembre 1947

Mon Cher Ami,

Dans ma dernière lettre, une coquille m'a fait dire : « parce que certains hommes se sont donnés pour tâche d'atteindre les étoiles » au lieu de « éteindre les étoiles », où es-tu Viviani ?... disai-je. Les gens de nôtre âge auront compris, j'espère, que je faisais allusion à la séance de la Chambre où, peu de temps avant la guerre de 1914, l'ancien président du Conseil, fort monté contre les croyants, les menacait d'éteindre les étoiles, c'est-à-dire la lueur d'espérance en un avenir plus clément, qui inonde le cœur de ceux qui pensent que la vie de ce monde aura une suite dans un avenir de justice et de bonté.

Les étoiles continuent à briller, le Président Viviani est passé, d'autres aussi glorieux et prétentieux passeront sans que s'éteignent, heureusement pour les déshérités, la lueur consolante qui entretient l'espoir.

Une autre coquille (ah ! que ne sont-elles comestibles) m'a fait dire « le Christ victime des bourreaux de notre temps » au lieu de « des bourreaux de son temps ». Des bourreaux de notre temps dont Hitler fut le prototype cynique certains ont payé. Les malfaiteurs de notre temps ont assez de méfaits sur la conscience sans les charger en supplément de la mort du plus grand socialiste connu.

Les 200 grammes de pain qui nous sont généreusement octroyés, à partir de ce jour me font penser, Titin, à un trait marquant de la vie du Christ. Tu t'en souviens peut-être, je te le remémore, il est de circonstance : Un jour que, se trouvant dans le désert de Judée, accompagné de ses disciples — on dirait aujourd'hui des membres de son comité — il était suivi d'une foule de citoyens avides d'entendre parler de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, chose courante à présent, mais tout à fait nouvelle à l'époque.

L'heure de la soupe ayant sonné, l'auditoire qui avait marché sans se soucier d'autre chose, se trouva bouche ouverte sans rien d'autre à se mettre sous la dent. La ville la plus proche était loin comme qui dirait à Laragne. Les bons apôtres étaient consternés ! Laisser tous ces braves gens souffrir de la faim (les tickets n'étaient pas encore inventés, le Ravitaillement non plus) ils se tournèrent, anxieux, vers le Maître qui leur dit : ne vous inquiétez pas, cherchez parmi la foule, vous trouverez certainement quelques paysans juifs prévoyants qui auront planqué quelques poires pour la soif. Aussitôt, Pierre Jean, Jacques et les autres pratiquèrent la fouille (qui s'appelle aujourd'hui la collecte) et, au bout de peu de temps, ils revinrent chargés de cinq poissons et de cinq petits pains, c'était, je crois, des flutes de 300 grammes. C'est moins que rien pour tant de monde, dirent-ils. Jésus leur dit : ne vous tourmentez pas, sans menacer personne de ceux qui auraient pû dérober quelque chose à la collecte, il dit à ses apôtres : étalez là les pains et les poissons et préparez les corbeilles qui s'appelaient en ce temps-là, (en hébreu), des banastes.

D'un geste large il bénit alors les pains et les poissons et commença à remplir les paniers secondé par les douze qui n'avaient pas assez de mains tant les pains et les poissons se multipliaient rapidement. Au bout d'une heure toute la foule était rassasiée.

Que dis-tu de çà, bon Titin, moi chaque fois que je lis cette histoire je reste dans l'admiration. Toi çà te laisse froid ? Tu as tort ! Dis un peu à M. Tanguy-Prigent d'en faire autant, lui qui n'ouvre plus la bouche que pour nous dire, chaque coup que la ration est diminuée de 50 grammes, lui qui pensant avoir acheté du blé en Amérique nous a fait bouffer du maïs, comme s'il avait voulu nous saigner pour la Noël. Dis un peu à M. Ramadier de multiplier cinq sardines, si seulement il pouvait les ressusciter ! Ici, à Marseille, port de mer, elles sont complètement disparues, on en trouve même plus dans des boîtes. Pourtant si tu en veux, et des vraies, tu n'as qu'à entrer n'importe où, même chez le bistrot, passer derrière le comptoir et agiter ton portefeuille garni de gros billets, tu verras les sardines sortir, toutes seules, à 200 francs le kilo, elles ne marchent pas à moins. Ah ! nous sommes loin du temps où on les avait toutes vives, sur le port, à 4 francs le kilo, bon poids.

C'est pas nos ministres, Titin, qui multiplieront quelque chose, eux ils retranchent, ils soustraient, c'est toujours une opération, elle fait partie des 4 règles, mais nos porte-monnaies s'en trouvent mal et je ne vois rien pour les ravigoter. M. Philip et M. Schumann, dit Robert, se liguent pour nous ratiboiser nos pauvres derniers sous à coup de taxes et d'impôts de toutes sortes ; c'est pourtant pas pour çà que nous les avions nommés !

M. Ramadier, lui, pour nous consoler, nous fait des beaux discours, il nous remue les sentiments, il fait appel à notre discipline ; moi je veux bien, Titin, mais c'est toujours les mêmes qui sont disciplinés, les autres continuent à n'en faire qu'à leur tête, à faire leur beurre et à le manger.

Il est vrai que l'Assemblée vient de voter de nouvelles mesures très sévères contre le marché noir. Çà, ajouté à la peine de mort qu'avait fait voter M. Farge, çà y fera peut-être quelque chose !

Aie confiance, bon Titin, ne cache pas ton blé à la collecte. C'est pas d'un bon citoyen. Je sais d'ailleurs que tu ne le fais pas et que tu préfèrerais manger tes cochons plutôt que de leur faire manger ton blé. Tu en seras récompensé. Ces Messieurs pourront alors s'arrêter de soustraire et tu verras alors se multiplier, automatiquement, tes revenus.

Bon espoir, Titin, et bien à toi.

Louis SIGNORET.

Aéro-Club de la Haute-Provence

L'Aéro-Club de Haute-Provence organise un grand meeting d'aviation sur le terrain de Saint-Auban, le Dimanche 7 Septembre 1947.

Dès 9 heures du matin et sans interruption, trois avions seront à la disposition du public pour donner des baptêmes de l'air. De plus, pour la première fois dans notre région, tous ceux qui en exprimeront le désir pourront effectuer un vol sur planeur bi-place d'école, aux côtés d'un moniteur du Centre National de vol sans moteur de Saint-Auban.

Le programme de l'après-midi comprend, à partir de 15 heures :

1 La présentation du stampe de l'Aéro-Club dans une série de figures acrobatiques ; 2 Toute une gamme d'exercices sur planeurs spécialement mis au point par les pilotes du centre de Saint-Auban ; 3 Exercice de parachutisme ; 4 Pour clore, une série d'acrobatie sur avion Morane.

En somme, un spectaclel très varié qui se déroulera sans interruption pendant trois heures.

UNE RÉPONSE

Monsieur le Directeur
du « Sisteron-Journal »

Je vous avais annoncé une mise au point en réponse à l'article paru dans votre numéro du 9 Août sous la rubrique « Judicieuses Réflexions » signé un Sisteronnais. Je ne crois pas que le signataire soit un « véritable Sisteronnais », ou alors, il ne connait pas trop l'historique du Canal de Sisteron et encore moins la discussion qui a eu lieu au Conseil Municipal au sujet de la subvention que paye la Ville à l'Association Syndicale. Je vais essayer de lui éclairer sa lanterne :

« L'accord qui nous régit date de 1868. A cette époque, la construction du canal fut l'œuvre de la Municipalité, il était surtout question d'un canal industriel où la Ville, après avoir pris la quantité d'eau nécessaire à ses besoins, aurait pu vendre à des particuliers certaines chutes ; l'irrigation des terrains en aval de Sisteron venait en second lieu, car les quartiers du Gand, des Plantiers Saint-Lazare, etc... n'étaient pas morcelés et les terrains appartenaient à quelques fermes peu nombreuses.

« La Ville, à ce moment-là, puisqu'elle avait à sa disposition 250 litres sur les 400 alloués au canal, prit à sa charge, par un accord avec la Commission Syndicale, les 5/8 de la dépense d'entretien et de 1868 jusqu'à nos jours, cet accord fut respecté, pas au point de vue livraison de l'eau, hélas ! mais au point de vue payement par la Caisse Municipale. Deux chiffres seulement édifieront les profanes : en 1919, le budget Municipal était grevé par cet accord d'une somme de 16.000 frs ; en 1947, de 102.000 francs.

« Le Conseil Municipal, devant cette situation, a estimé que pour la quantité d'eau que la Ville recevait en compensation de cette somme il voulait limiter sa dépense à 100.000 francs et demande la révision des accords. Mais il n'a jamais été question de supprimer cette subvention, comme indiqué dans l'article de votre journal. Par contre, le Conseil Municipal demande que l'effort supplémentaire soit fait par les co-arrosants qui bénéficient presque de la totalité de l'eau en charge sur le canal et non par des contribuables n'ayant aucun terrain soumis à l'arrosage. La taxe d'arrosage du canal de Sisteron est encore de l'ordre de 500 francs l'hectare, alors que d'autres canaux qui irriguent des terrains de notre territoire sont à 1.000 frs et 1.800 frs avec perspective d'augmentation à brève échéance. La taxe du canal de Manosque est de l'ordre de 3.000 francs l'hectare. Pour être plus libéral que ne veut le croire l'auteur de votre article, le Conseil Municipal, loin de vouloir retirer sa subvention, propose dans sa délibération que lorsque la taxe à l'hectare de 1.000 francs sera atteinte un réajustement de sa part contributive pourra être examiné, mais en toute équité, le budget communal ne peut continuer à participer aux dépenses dans les proportions des 5/8e et n'avoir pas d'eau. Encore moins de participer dans cette proportion à la construction d'une station de pompage. Voilà l'avis de la Municipalité actuelle sur les accords qui régissent depuis 1868 le Canal de Sisteron.

Un dernier chiffre pour édifier les profanes et montrer que la Ville ne se dérobe pas et considère tout de même que ce canal est une force vitale pour le pays. Le budget du canal est d'environ 160.000 francs sur lequel la Ville s'inscrit pour la somme de 102.000 francs.

Ne chargez donc pas le Conseil Municipal de responsabilités qu'il n'a pas, il défend, et c'est son devoir, les deniers des contribuables et il s'efforce de répartir les charges sur ceux qui doivent les supporter. »

Emile PARET, Maire.

—)o(—

Dans les « Judicieuses Réflexions » le Véritable Sisteronnais traite de la question de la station de pompage de Durance, de l'alimentation en eau potable de la Ville, etc... Les suggestions à retardement seront, en raison de leur importance, traitées dans des articles ultérieurs et puisque « Sisteron-Journal » se fait l'interprète des doléances des arrosants du canal de Sisteron, qu'il veuille bien les inviter à assister plus nombreux aux Assemblées Générales, car à la dernière ILS ETAIENT SEPT.

SISTERON-VELO

Dimanche dernier, avec un public clairsemé, le Stade Municipal a ouvert ses portes. La saison du ballon rond a commencé et c'est par un match amical, un galop d'entrainement que le Racing-Club de Gap, première et deuxième équipe, est venu à Sisteron rencontrer les équipes correspondantes du Sisteron-Vélo.

C'est à 16 heures que les équipes réserves font l'ouverture et par 4 buts à 2 les visiteurs gagnent ce match sans grosses difficultés. L'équipe Sisteronnaise présente des jeunes joueurs qui sont à court de souffle, mais où se trouvent quelques personnalités qui, avec un sérieux entrainement, peuvent prétendre à devenir d'excellents foot-balleurs.

Quant aux équipes premières, le Racing-Club de Gap sortit grand vainqueur par 6 buts à 0. Le score donne une idée exacte de la valeur du onze visiteur qui, pour un match **d'ouverture de saison, promet de devenir une grande équipe.**

Le onze local, lui, a beaucoup à apprendre. De nouveaux joueurs viennent de faire leur rentrée et avec les anciens ne s'accordent pas très bien. Mais ceci n'est rien, car le défaut se trouve par le manque d'entrainement. Les quelques matches amicaux avant les championnats se chargent de faire régner l'entente et de faire coordonner les efforts de chacun pour une seule cause, la prospérité du Sisteron-Vélo.

Nous ne pouvons pas juger par ce premier match les qualités des nouvelles recrues dans l'équipe locale. Nous pouvons cependant leur faire confiance et nous pouvons dire encore que cette saison Sisteron possèdera une des meilleures formations de la région.

—)o(—

Pour le deuxième match amical de la saison, Sisteron-Vélo recevra demain Dimanche, les équipes de l'A. S. de Forcalquier sur le Stade Municipal.

Coup d'envoi à 16 heures.

LES EXCURSIONS du Parti Socialiste

Poursuivant le cycle de ses excursions à travers les Alpes et la Haute-Provence, la section S. F. I. O. de Sisteron avait organisé Dimanche dernier une randonnée du plus haut intérêt touristique.

Un itinéraire très judicieusement choisi par MM. Autant et Rolland devait mener une trentaine de membres du parti et sympathisants de la « Clau de Provence » au pied du Mont Pelat en passant pas Digne, Barrême, St-André, Pont de Gueydan, Annot, Guillaume, le col de la Cayolle, Barcelonnette, Le Lauzet, Seyne-les-Alpes, Barles, etc...

Parti à 5 heures très précises — l'exactitude, politesse des rois, serait-elle devenue qualité Sisteronnaise — le groupe emprunta gaiement la vallée de la Durance, pour longer ensuite celle de la Bléone, le val ensoleillé et verdoyant de Saint-André, admirer au passage les gorges impressionnantes du Haut-Verdon et les travaux grandioses qui s'y effectuent actuellement, arriva à Vergons où une halte d'une demi-heure permit un frugal casse-croute autour de la fontaine du village.

Regaillardie et le cœur en fête notre caravane visite au passage Annot, charmant centre touristique si semblable à notre cher Sisteron avec ses vieux quartiers adossés au rocher et ses villas modernes nichées dans la verdure. Puis ce fut la montée vers les gorges de Daluis, site captivant au possible où l'on ne saurait trop dire ce qui est le plus beau de la rivière qui chante à quelque 400 mètres de profondeur, des cascades qui ruissellent en pluie où se jouent les rayons de soleil et de la couleur du sol ou le blanc éblouissant de calcaire tranche si nettement sur le rose foncé du schiste bariteux. Vision unique qui n'a certainement pas sa pareille au monde. Il fallut plusieurs rappels à l'ordre du guide bienveillant et de nombreux coups de klacson pour nous arracher à cette extase.

Et la randonnée reprit, toujours plus intéressante vers le pays de Var la grimpette du col de la Cayolle, domaine des transhumants et des marmottes surveillés par les sommets prestigieux du mont Pelat et de Mercanton où les neiges étincellent à quelque 3.400 mètres d'altitude.

L'arrivée à Barcelonnette, point d'étape, eut lieu vers 14 heures après une descente assez mouvementée et non privée d'émotions pour les dames au cœur sensible. Grande halte, déjeuner tiré du sac, visite aux amis du lieu, étude de la ville et de ses environs puis en route vers de nouveaux pays toujours aussi charmants. La vallée de l'Ubaye, Le Lauzet, sorte de site vosgien avec ses prairies, son lac où se mirent sapins et chalets. Nous longeons le cours de la Blanche, traversons en trombe Seyne-les-Alpes et nous voici remontant vers les cimes par le col du Labouret avant d'entreprendre la traversée des clues de Barles où raisonne certainement encore les refrains endiablés poussés par le cœur des P. T. T. : halte-là, halte-là, les Sisteronnais sont là !...

Et tout a une fin. La course s'achève. Digne est passée. La Durance serpente maintenant dans la brume du soir. Notre Segustero nous accueille de nouveau au terme d'une journée si belle et si bien remplie. M. Autant remercie conducteur et participants et nous nous séparons non sans avoir témoigné toute notre gratitude à ceux qui ne négligent ni leur temps ni leur peine pour permettre à des amis de parcourir ensemble à peu de frais, les coins les plus beaux de notre Provence ensoleillée. **Merci encore et à bientôt une nouvelle randonnée.**

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE

EXPOSITION LOCALE. — Le vent est à la peinture. Il y a quelques semaines nous faisions connaitre ici même à nos lecteurs la belle exposition de tableaux dont notre compatriote Javel est l'auteur. Aujourd'hui, nous signalons avec plaisir la nouvelle exposition d'aquarelles sur Sisteron dans les vitrines de la Chapellerie Torréano, dues au pinceau de M. R. Caulet, fils de notre concitoyen Alexandre Caulet.

M. R. Caulet est un ancien élève de l'Ecole des Beaux Arts de Paris Venu passer ses vacances dans son pays natal martyrisé, il a voulu le faire revivre par une série de peintures qui révèlent certains coins de Sisteron encore intacts. Ces aquarelles aux couleurs ombragées ou ensoleillées donnent bien la note des vieilles rues et vieux quartiers de notre petite ville. C'est ainsi que nous y voyons un coin du Rieu, puis la Rue du Glissoir sur le mur de laquelle sont assis deux oisifs, puis les ponts superposés du chemin de fer et du Buëch, d'un ensemble parfait dont la perspective est d'une merveilleuse observation.

Un bouquet de fleurs aux tonalités vives et naturelles complète cette série de tableaux dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle montre aux estivants que Sisteron récelle des coins et des paysages d'une beauté remarquable qui peuvent rivaliser avec les plus beaux sites des hautes montagnes.

Nous devons être reconnaissants à nos peintres locaux de s'attacher à faire revivre notre ville, par la peinture, alors que, par ailleurs, rien n'est fait pour la sortir de la somnolence dans laquelle elle tombe.

Pour rechercher l'eau...
Pour creuser les puits...
Pour creuser les galeries...
...une seule adresse...
Louis MEYSSONNIER
puisatier
La Baume — SISTERON
Prix raisonnables — Travail rapide

VIN POUR TRAVAUX DES CHAMPS. — Une liste de bénéficiaires de vin est affichée dans le hall de la Mairie de chaque commune.

Les cultivateurs du canton de Sisteron pourront se présenter, munis de récipients, chez M. Paret, marchand de vin à Sisteron, dès la parution du présent avis.

ELECTION DES MEMBRES A LA CHAMBRE DE COMMERCE. — Les commerçants patentés ou associés en nom collectif depuis cinq ans au moins, non inscrits sur les listes des électeurs à la Chambre de Commerce, sont priés de se présenter au Secrétariat de la Mairie jusqu'au 15 Septembre dernier délai, en vue de leur inscription.

Que choisir ?

Pour effectuer un placement commode et avantageux de vos disponibilités, vous avez le choix entre les Bons du Trésor et les Bons de la Reconstruction.

L'intérêt des Bons du Trésor est fixé à 1 3/4 0/0 pour les bons à 6 mois, 2 0/0 pour les bons à 1 an et 2 1/4 0/0 pour les bons à 2 ans. Ces bons, qui peuvent être escomptés trois mois avant leur échéance, constituent un placement indiqué pour les fonds dont vous pouvez avoir besoin de disposer dans un délai assez rapproché.

Si, au contraire, vous voulez réaliser un placement à plus longue échéance, achetez des Bons de la Reconstruction à 3 ans d'échéance et émis à 925 francs par coupure de 1.000 francs de valeur nominale, ces bons rapportent effectivement 2,70 0/0 par an. Ils seront admis à tout moment en souscription à n'importe quel emprunt émis pour les besoins de la Reconstruction par l'Etat, par le Crédit National ou par des groupements de sinistrés.

Les porteurs de Bons du Trésor et des Bons de la Reconstruction peuvent conserver l'anonymat. Les intérêts qu'ils reçoivent sont nets de tous impôts, y compris l'impôt général sur le revenu.

CONVOCATION. — Les membres du Conseil d'Administration de la Société de Secours Mutuels des hommes sont invités à assister à la réunion qui aura lieu Jeudi 11 Septembre à 21 heures, dans une salle de la Mairie, pour entendre lecture des nouveaux statuts de la Mutualité proposés par le Ministre de la Prévoyance Sociale

Le Président.

Du Confort...
De la Sécurité...
Des Prix...
un seul TAXI
Raoul ALLEGRE
Café Moderne — Téléph. 152
Les 4 Coins — SISTERON

DECLARATIONS DE RECOLTES DE CEREALES. — Les déclarations individuelles de récoltes de céréales primaires et secondaires seront reçues en Mairie à partir de Samedi 6 Septembre par le Secrétaire du Comité Communal de Collecte. Elles devront être faites avant le 1er Octobre dernier délai. L'attention des producteurs est attirée sur le fait que toute abstention de déclaration ou toute déclaration inexacte ou incomplète sera sévèrement sanctionnée. Les producteurs ne doivent pas voir dans ce fait une manière vexatoire, mais le souci d'établir par des moyens appropriés un bilan réel de nos ressources en céréales.

CHAUVIN Amand
Horloger à SISTERON
informe son aimable clientèle que son atelier de réparations est nouvellement installé Rue Poterie (La Coste).

BONS DE CHAUSSURES ET BLEUS DE TRAVAIL. — La distribution des bons de chaussures « Usage-Travail » dont les demandes avaient été déposées en Août, sera faite Lundi 8, Mardi 9 et Mercredi 10 Septembre. La liste des bénéficiaires sera affichée dans le hall de la Mairie Lundi matin.

Aux mêmes dates et sur simple présentation de la carte textile, les bons « Usage-Ville » anniversaires seront remis aux consommateurs nés en Juillet, Août et Septembre.

Egalement sur simple demande et aux mêmes dates, des bons de bleus de travail seront remis aux consommateurs qui le désireront.

DON. — A l'occasion de la naissance de sa fille Marie Françoise, il a été versé par M. Aubert Jacques, chef de district à la S.N.C.F. la somme de 500 francs comme argent de poche pour les vieillards hospitalisés.

BOULANGERIE DE GARDE. — Lundi 8 Septembre, Boulangerie Allais, Place de l'Horloge.

CENTRE D'APPRENTISSAGE. — Les jeunes filles qui désirent suivre les cours à la rentrée d'Octobre, sont priées de se faire inscrire avant le 15 Septembre à la permanence, les Mercredi et Samedi de 10 à 12 h.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE. — Le Comité de la C. R. F. de Sisteron porte à la connaissance des jeunes filles de dix-neuf à trente-six ans qu'elles peuvent adresser une demande pour être admises à l'Ecole d'Infirmières de la C. R. F. de Toulon et obtenir ainsi le diplôme d'Etat.

Logement et nourriture sont assurés par la C. R. F.

Pour plus amples renseignements s'adresser ou écrire au Docteur Niel Président du Comité de la C. R. F. de Sisteron

NECROLOGIE. — Mardi matin ont eu lieu au milieu d'une grande affluence les obsèques du petit Jacques Magnan, deuxième enfant de Mme et M. Maxime Magnan, enlevé à l'affection de ses parents à l'âge de 13 mois, après une très courte maladie.

Nous renouvelons à toutes les familles éprouvées, nos sincères condoléances.

Les Taxis GALVEZ
sont à votre disposition
SISTERON — Téléphone 2

L'ECHIQUIER de la CITADELLE — Malgré les difficultés les plus variées et en dépit des bruits les plus divers, nous pouvons déjà annoncer pour la semaine prochaine l'ouverture du grand tournoi d'échecs patronné par « Sisteron-Journal ».

Nous lançons encore un appel pressant à tous ceux qui hésitent toujours, et il y en a quelques-uns. En effet, des individus sans scrupules ont fait courir un bruit dénué de tout fondement : d'après eux nous nous étions assurés la participation d'un grand international, ex-champion de la presqu'île du Yucatan, dernier propriétaire de la chaine d'histoire stratégique de l'Académie royale de peinture de Feissal.

Le but poursuivi par ces colporteurs de fausses nouvelles était d'inciter, par tous les moyens, le plus grand nombre de « pousse-bois » à retirer leur candidature. Ce but a failli être atteint, mais grace à notre service de renseignements, nous l'avons canalisé vers une autre voie et dès maintenant nous sommes sûrs de ne plus en entendre parler.

Donc que chacun se rassure, seuls les Sisteronnais domiciliés ou de passage sont acceptés, mais tous les ex-champions sont refusés.

Qu'on se le dise et qu'on se fasse inscrire !

C'est Mercredi 10 Septembre, vers 18 heures 30 que nous procèderons au tirage au sort pour les premières éliminatoires. Aussi n'attendez pas trop et faites vite.

Samedi prochain nous vous ferons part du résultat du tirage au sort ainsi que du lieu où se joueront les parties (si toutefois les divers partenaires nous y autorisent).

D'ores et déjà le tournoi s'annonce très disputé les joueurs étant sensiblement d'égale force. Pour être admis au deuxième tour il faudra avoir mis son adversaire échec et mat au moins 2 fois. Le règlement du tournoi n'est tout de même pas arrêté et nous acceptons vos suggestions.

En attendant, nous vous disons à bientôt et bonne chance.

Le Fou Blanc.

TUE-PUNAISES
ANTI-MITES
NICOTINE
D. T. T.
DROGUERIE **Paul BERNARD**
63, Rue Droite — **SISTERON**

EXCURSION. — Après le magnifique succès de la sortie du 31 Août il nous a été demandé d'organiser une dernière excursion sur l'Italie.

Nous avons décidé pour le Dimanche 14 Septembre un voyage à Coni. Les inscriptions sont déjà nombreuses. Pour éviter certaines difficultés les places seront données d'après l'ordre des inscriptions. Nul doute que nous obtiendrons un magnifique succès.

Se faire inscrire à Rolland, Autant, Imprimerie Lieutier, Coopérative.

DE GARDE cette SEMAINE :
Docteur Niel.
Pharmacie Charpenel.

TOUS les Travaux Typographiques
TOUTES les Fournitures Scolaires et de Bureaux
Livres et Registres
à l'
Imprimerie — Papeterie — Librairie
M. - PASCAL - LIEUTIER
25, Rue Droite — — SISTERON
Téléphone 1.48

Spectacles de la Semaine :

VARIETES - CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
et un grand film
LE HEROS DE LA MARNE
avec Raimu

—)o(—

CASINO - CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
et un grand film
LA CAGE AUX ROSSIGNOLS

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

ETAT-CIVIL

du 29 Août au 5 Septembre 1947

Naissances : Josette Anne Marie Monique Pik. — Liliane Raymonde Germaine Latil. — Eliane Andrée Gulglielmo. — Solange Michelle Mauricette Bayle (Avenue de la Libération).

Décès : Eliane Andrée Gulglielmo, Avenue de la Libération.

REMERCIEMENTS

SISTERON - CLAMENSANE

Madame et Monsieur Maxime MAGNAN, leur fille et leurs familles, très touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de leur petit

JACQUES

prient toutes les personnes qui ont prit part à leur douleur, de trouver ici l'expression de leur reconnaissance.

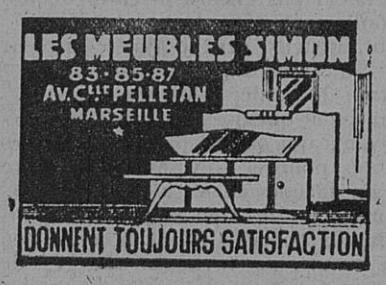

ARBORICULTEURS ! !

Vous avez traité soigneusement vos arbres en hiver ! Ne vous laissez pas attendrir par une belle floraison prometteuse ! Les insectes veillent. Il vous reste à effectuer dès la chute des pétales sur **VOS ARBRES A FRUITS A PEPINS** le premier traitement contre le ver du fruit. En toute confiance consultez la Société « **Les Emballages de la Durance** » qui vous fournira tous les renseignements nécessaires pour vous aider à obtenir des fruits qui se vendront bien.

Voyez nos produits à base d'arsenic et comparez nos prix.

« **Les Emballages de la Durance** »
La Cazette à SISTERON — Tél. 15

PEIPIN

M. Valrey, fin-diseur de la Radio et des principaux concerts Marseillais, en villégiature à Peipin, a bien voulu se produire à l'église du village dans « l'Ave Maria » de Gounod et le « Panis Angelicus » de César Franck.

S'est également produit M. Bourcet, clarinettiste de la Musique Municipale de Marseille, en villégiature à Peipin, dans un « Andante » de Rose.

Ces auditions, accompagnées par Mlle Rivolet, ont été très appréciées.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Jean ESMIEU, notaire à SISTERON, le deux Septembre mil neuf cent quarante sept, enregistré à SISTERON le trois Septembre suivant, folio 51, case 220,

Monsieur Léon JULIEN, Greffier du Tribunal de Commerce de MANOSQUE, y demeurant et domicilié, agissant en qualité de liquidateur de la SOCIETE ALPINE DE PRODUITS AGRICOLES ET CHIMIQUES (S. A. P. A. C.) dont le siège est à MISON, et spécialement autorisé à l'effet de procéder à la dite vente, suivant jugement du Tribunal Civil de DIGNE, exerçant la juridiction commerciale en date du neuf Juillet mil neuf cent quarante sept.

A vendu à Monsieur LESBROS Eugène Marie Ferdinand, retraite, demeurant et domicilié à GAP, Rue de la Gendarmerie, numéro 1, un fonds de commerce de « Fabrication et Vente de Produits Chimiques et Eau de Javel » installé à MISON, et non exploité actuellement.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me ESMIEU, notaire à SISTERON, jusqu'à l'expiration du délai de vingt jours suivant le deuxième avis.

Pour Premier Avis,
Jean ESMIEU, notaire.

Etude de Me BUES Guillaume
Notaire à SISTERON

AVIS DE GERANCE

Suivant acte aux minutes de Me Guillaume BUES, notaire à SISTERON des vingt six et trente Août mil neuf cent quarante sept, enregistré

Messieurs Emile COIGNARD, commerçant, demeurant à AIX-EN-PROVENCE, 7, Rue Fonderie, Aubert Garibaldi MUGNAI, décoriste, demeurant à MARSEILLE, 40, Rue d'Endoume, et Sébastien REmaçon, demeurant à AIX-EN-PROVENCE, chemin de Tamaris, agissant en leur qualité de seuls membres de la Société à responsabilité limitée AU MEUBLE SISTERONNAIS, dont le siège social est à SISTERON, Rue Droite, numéro 57, ont donné à bail à compter du premier Septembre dernier, pour une durée d'une année non renouvelable à Monsieur Georges BERNENGO, commerçant, demeurant à AIX-EN-PROVENCE, 8, Boulevard d'Olonne, le fonds de commerce de « Menuiserie-Ebénisterie et fournitures d'articles funéraires » sis et exploité à SISTERON, Rue Droite, numéros 57 et 59.

Le présent avis a pour but d'informer les tiers que Monsieur BERNENGO exploitera désormais le fonds de commerce sus-désigné, sous sa responsabilité exclusive, sans qu'aucun recours ne puisse être utilement exercé contre la Société « AU MEUBLE SISTERONNAIS » propriétaire du dit fonds ni contre Madame Yvonne Lucie RE, épouse SOTTILE, gérante de ce même fonds antérieurement au premier Septembre dernier, à laquelle la Société a donné quitus lors de sa sortie.

BUES, NOTAIRE.

Société à responsabilité limitée
« AU MEUBLE SISTERONNAIS »
Siège Social :
SISTERON, Rue Droite, No 57

Suivant délibération extraordinaire, en date à SISTERON du quinze Novembre mil neuf cent quarante six, Messieurs les porteurs de parts de la Société à responsabilité limitée AU MEUBLE SISTERONNAIS dont le siège social est à SISTERON, 57, Rue Droite, ont nommés

Monsieur Aubert Garibaldi MUGNAI décoriste, demeurant à MARSEILLE, 40, Rue d'Endoume, gérant de la dite société à compter du seize Novembre mil neuf cent quarante six, en remplacement de Monsieur Georges Pascal TOLISANO.

Le présent avis a pour but d'informer les tiers qu'à compter de la dite date, Monsieur MUGNAI a seul qualité pour engager valablement la Société.

Le Gérant : MUGNAI.

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON

AVIS DE GERANCE

Suivant acte aux minutes de Me Guillaume BUES, notaire à SISTERON du vingt neuf Août mil neuf cent quarante sept, enregistré, Monsieur Lucien Prosper VILLARY, limonadier, demeurant à SISTERON, a sous-loué, à compter du premier Septembre dernier, le fonds de café dénommé CAFE DE PROVENCE sis et exploité à SISTERON, Rue de Provence, dont il était locataire et ce pour une période expirant le quinze Juin mil neuf cent quarante huit, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf préavis donné deux mois à l'avance, à Monsieur Charles André GIAFFERI, limonadier et à Madame Yvonne Marie Marguerite JURAN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON

Le présent avis a pour but d'informer les tiers que les époux GIAFFERI-JURAN exploiteront désormais le fonds de commerce sus-désigné sous leur responsabilité exclusive et sans qu'aucun recours ne puisse être utilement exercé contre Monsieur VILLARY ni contre Messieurs Fortuné Gaston AMAYENC et Gaston Marius Ernest ROCHE, demeurant tous deux à FORCALQUIER, propriétaires indivis du dit fonds, qui ont donné leur agrément à la sous-location en cause.

BUES, NOTAIRE.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON